

**Remplacez vos anciennes cartes
d'invalidité, de priorité et de
stationnement avant le
31 décembre 2026**



Pour joindre la MDPH 35 :

13 avenue de Cucillé - CS13103, 35031 Rennes CEDEX

Téléphone : 0800 35 35 05

(numéro vert : services et appels gratuits)

Site internet : www.mdp35.fr



La Maison départementale des personnes handicapées d'Ille-et-Vilaine souhaite vous informer que **les anciennes cartes d'invalidité, de priorité, et de stationnement** pour personnes en situation de handicap **(format papier) ne seront plus valables après le 31 décembre 2026.**

Depuis 2016, ces cartes ont été remplacées sur tout le territoire national par la **Carte Mobilité Inclusion (CMI)**.

Les personnes qui possèdent encore une ancienne carte sont invitées à **prendre contact avec la MDPH** afin d'effectuer les démarches nécessaires pour obtenir la Carte Mobilité Inclusion au format actuel et ne pas perdre leurs droits.

Les CMI déjà délivrées ne sont pas concernées par cette échéance et restent valables jusqu'à la date indiquée.